

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil dix le premier avril à dix-huit heures le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

en exercice 7

présents 6

Votants 6

Date de convocation du conseil d'administration : 24 mars 2010

Présents: M. LIOT, Mme BRUNET, Mme COUSSAUD, Mme BIRONNEAU, Mme GUILBAUD, Mme LIOT

Absents : Mme GRZESKIEWIEZ

Madame BRUNET a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le projet d'affectation des résultats 2009.

*Affectation des résultats
2009*

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 au budget 2010 à la section de fonctionnement au compte R002 la somme de 1.171,43 €

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes an,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT